

Points de mire



CEPES
CENTRE D'ÉTUDES DES POLITIQUES
ÉTRANGÈRES ET DE SÉCURITÉ

Les services de renseignement canadiens après le 11 septembre 2001

Par **Nicolas Parenteau**

étudiant au baccalauréat en science politique, UQAM

La plupart des Canadiens sont capables de nommer les principales agences responsables du renseignement des États-Unis : le FBI (Federal Bureau of Investigation), la CIA (Central Intelligence Agency) et le NSA (National Security Agency). Par contre, peu de gens peuvent identifier l'équivalent de ces agences au Canada. Une raison surtout explique ce phénomène, c'est la grande discrétion du gouvernement concernant ce secteur d'activités.

Suite aux attaques du 11 septembre 2001, la Maison-Blanche a répondu par une des plus importantes réorganisations ministérielles et administratives depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale avec la création du Homeland Security Department. Le Canada a suivi le pas avec la création du Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile (MSPPCC), un nouveau ministère qui regroupe les fonctions auparavant dévolues au Solliciteur général et la responsabilité de la protection civile qui était autrefois gérée par la Défense nationale. En assumant les responsabilités du Solliciteur général, le nouveau ministère regroupe donc la direction des deux plus importantes agences dans le domaine du renseignement et de l'application de la loi soit : la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS).

L'autre important joueur dans le domaine du renseignement au Canada est le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) qui relève du Ministère de la Défense nationale. Rapidement, nous nous emploierons ici à présenter d'abord ces organismes, leurs origines et leurs mandats et nous ferons ensuite état des changements qui ont eu lieu depuis septembre 2001 dans le secteur du renseignement au Canada.

Les organismes : leurs origines, leur évolution et leurs mandats

La GRC a été créée en 1874, soit sept ans après la signature de la constitution canadienne. Le mandat premier de cet organisme était de faire respecter la loi, l'ordre et la souveraineté canadienne dans les territoires à l'ouest de l'Ontario. Seule responsable de la sécurité de niveau fédéral au Canada, la GRC a aussi agi comme service de contre-espionnage, d'abord pendant la Seconde Guerre mondiale et ensuite pendant la guerre froide et ce, jusqu'en 1984. Aujourd'hui, le rôle de la GRC dans le renseignement est limité et ses fonctions sont regroupées sous la Direction des renseignements criminels (DRC). La

DRC se concentre sur la surveillance des grands réseaux criminels. Ses activités visent à recueillir le plus d'informations possible sur ces organisations qui menacent les Canadiens, ici et à l'étranger. Un autre objectif poursuivi par la DRC consiste à comprendre ces organisations criminelles et leur mode de fonctionnement; une compréhension plus juste de cette réalité permet aux services policiers de mieux planifier leurs interventions grâce à un partage efficace de l'information. Pour parvenir à réaliser les objectifs qu'elle poursuit, la DRC peut compter sur l'appui du Service canadien des renseignements criminels (SCRC) et de ses bureaux régionaux en plus des ressources en renseignement des services policiers provinciaux et municipaux.

Le SCRS, lui, a pris la relève de la GRC dans le domaine du renseignement de sécurité en 1984. La décision de créer le SCRS est issue des recommandations des commissions Mackenzie en 1969 et McDonald en 1977. C'est, cependant, seulement en 1984 que le parlement adopta le projet de loi C-9, créant le SCRS et deux organes de supervision : 1) le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS), et 2) le poste d'inspecteur général du SCRS. Le mandat du SCRS englobe la lutte au terrorisme, le contre-espionnage, la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, la lutte contre les activités criminelles transnationales, la lutte contre les menaces pour la sécurité de l'information (cyberattaque) et le filtrage de sécurité. Enfin, le SCRS doit aussi fournir des évaluations de sécurité à tous les ministères et organismes gouvernementaux qui en font la demande, sauf à la GRC.

Finalement, le CST est l'organisme chargé, comme son nom l'indique, de la sécurité dans les télécommunications. Dans le jargon du renseignement, le CST est chargé du SIGINT (abréviation anglaise pour signal intelligence) alors que le SCRS et la GRC sont chargés du HUMINT (human intelligence). L'expérience canadienne dans ce domaine remonte aussi à la Seconde Guerre mondiale et elle est, notamment, due à l'étroite coopération avec Bletchey Park, branche du service de renseignement britannique qui était chargée de l'interception et du décryptage des communications ennemies. Le mandat du CST est de fournir au gouvernement des renseignements recueillis sur le réseau international des communications, de protéger les informations canadiennes et d'assurer la sécurité des infrastructures électroniques du pays. Les prérogatives du CST ont récemment été renforcées et clarifiées par l'adoption, le 24 décembre 2001, de la loi antiterroriste C-36 qui venait modifier la loi sur la Défense nationale. Le CST travaille en étroite collaboration avec des organismes homologues aux États-Unis, en Grande-



Unité du CEIM

Vol. 6, no 12 (25 janvier 2006)
Disponible à l'adresse : <http://www.er.uqam.ca/nobel/cepes>
collection dirigée par Pierre Jolicoeur

UQAM
Université du Québec à Montréal

Points de mire

Bretagne, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Si les services canadiens du renseignement ne se limitent pas à ces trois organismes, ces derniers en sont cependant les principaux piliers. Cependant, il faut mentionner, en plus, la division du renseignement de l'armée canadienne, ainsi que celles de l'Agence des Services Frontaliers (AFSC), d'Immigration Canada, du Ministère des Transports, du Ministère des Affaires étrangères, du Ministère des Finances et du Bureau du Conseil privé (BCP) qui contribuent, de par leur expertise, à la poursuite des mêmes objectifs. À titre d'exemple, le Centre d'analyse des opérations et des déclarations financières (CANAFE) qui relève du Ministère des Finances enquête sur les flux financiers et le blanchiment d'argent. Il est à noter que le Canada n'a aucune agence de renseignement extérieure comme la CIA états-unienne, la DGSE (Direction générale de la sécurité extérieure) française ou encore le MI6 (aujourd'hui SIS, Security Intelligence Service) britannique. L'absence d'agence extérieure force le Canada à dépendre, d'une part, de son réseau d'ambassades et, d'autre part, de ses alliés pour l'obtention d'information de l'étranger.

Les changements survenus depuis 2001

Depuis septembre 2001, les questions de sécurité ont été propulsées à l'avant-plan de l'ordre du jour du gouvernement canadien. La réorganisation ministérielle qui a fait naître le MSPCC n'était, en fait, que le début d'un important processus de restructuration. En effet, dès le budget suivant baptisé dans les circonstances « budget de sécurité », le gouvernement a augmenté les ressources du SCRS de 30 % et celles du CST de 20 %. De plus, ces deux agences ont été autorisées à augmenter leur personnel. En avril 2004, le BCP publiait un document intitulé : Protéger une société ouverte : la politique canadienne de sécurité nationale. Pour la première fois de son histoire, le Canada se dotait d'une politique de sécurité nationale. Cette politique, qui devait constituer le fondement de tout développement touchant à la sécurité canadienne, prévoit, entre autre, la création d'un centre intégré d'évaluation des menaces à l'intérieur du SCRS. Ensuite, le SCRS est maintenant autorisé à faire enquête à l'étranger s'il est avisé d'un événement important touchant à la sécurité canadienne. Cette politique prévoit aussi la nomination d'un conseiller à la sécurité nationale auprès du Premier ministre, l'augmentation des ressources pour le secrétariat à l'évaluation du renseignement du BCP, l'augmentation des crédits pour le renseignement à l'AFSC et au Ministère des Transports. L'objectif de ces mesures est d'améliorer la collaboration entre les divers intervenants et de renforcer les organismes responsables.

De plus, le gouvernement canadien a autorisé le SCRS à enquêter à l'étranger en cas de menace directe contre le pays, une décision qui fait abstraction des circonstances mêmes de la création du SCRS créé suite aux recommandations de deux commissions d'enquête devant faire la lumière sur des abus commis par la GRC responsable à l'époque du renseignement. Étant

donné que l'information fournie au gouvernement par le réseau des ambassades risque d'être incomplète et que le Canada juge à propos d'autoriser le SCRS à faire enquête à l'extérieur, il serait sans doute approprié d'avoir un vrai débat sur la pertinence de se doter d'une agence canadienne de renseignement externe. Jusqu'à présent, le Canada a renoncé à la création d'un tel service, très coûteux, mais cette décision devrait être reconsidérée à la lumière du fait que la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Belgique et d'autres pays moins riches que le Canada se sont dotés d'une telle agence afin d'être en mesure d'assurer eux-mêmes leur sécurité.

Or, dans un monde aussi opaque que celui du renseignement, le besoin de supervision est primordial afin de limiter les risques d'abus. La loi C-9 créant le SCRS incluait la mise en place de mécanismes de contrôle; ces mesures se sont cependant avérées insuffisantes. Le cas Maher Arar a mis ces lacunes bien en évidence. Plusieurs personnes, de même qu'un comité de parlementaire, ont recommandé la création d'un comité permanent sur le renseignement afin d'assurer un meilleur contrôle des activités des agences et la commission O'Connors sur l'affaire Arar devra faire des suggestions allant dans le même sens.

Conclusion

Malgré tous les changements apportés, la position canadienne en matière de sécurité n'a pas vraiment changé et les Canadiens ne sont pas plus en sécurité aujourd'hui qu'ils ne l'étaient le 10 septembre 2001. Devant les pressions des États-Unis, le Canada a dû prendre des mesures afin de montrer qu'il prenait la situation au sérieux. Les changements qui ont suivi se sont avérés plus cosmétiques que réels, profonds et efficaces. Encore une fois, il faut déplorer que le gouvernement canadien se soit contenté, comme le veut la doctrine « defense against help », d'en faire juste assez pour échapper à de vives critiques, mais pas trop pour éviter d'engager des sommes d'argent importantes. En somme, plutôt que de prendre ses responsabilités, le gouvernement a prononcé de grands discours et réalisé de petits changements. Au cours de la campagne électorale de l'hiver 2005-2006, le chef du Parti conservateur, Stephen Harper, a promis d'augmenter les capacités canadiennes en matière de renseignement, soit par l'élargissement du mandat du SCRS, soit par la création d'une nouvelle agence de renseignement extérieure. Maintenant que le Parti conservateur a été élu, nous verrons bien si cette promesse sera réalisée ou si M. Harper se limitera au programme de son parti, qui n'en fait nulle mention.

Pour aller plus loin, suggestions d'hyperliens :

Équipe de recherche sur le terrorisme et l'antiterrorisme au Canada, <http://www.erta-tcr.org/>

Canadian Intelligence Resource Centre,
<http://circ.jmellon.com/>